

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce sixième jour de mars 2019 (06/03/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Lucie Geoffrion Micheline Demers
Gaétan Beauchesne
Sont absents : Robert Tessier – Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Mme Maude Grenier, de la Maison des Familles, ainsi que Mme Annie Proulx sont venues remettre à la Municipalité un laminé représentant la « Famille à l'Honneur » soit la famille de Simon Bordeleau et Cassandra Turcotte de Saint-Roch-de-Mékinac.

Résolution 2019-03-026 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2019.
4. Présentation des comptes.
5. Vente pour taxes – Nommer un représentant.
6. Plainte de Guylaine Désaulniers concernant le déneigement.
7. Groupe Ultima – renouvellement assurance municipalité & camping.
8. Demande de permis de réunion pour souper rencontre du camping.
9. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2.
10. Estimation de Réseau Vélox – sécurisé et changer routeur au camping.
11. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment.
12. Demande de dérogation mineure pour lotissement lot #5 853 890.
13. Renouvellement du contrat de Véronique Baril.
14. Tarification – dégeler l'eau des contribuables.
15. Mandater la firme Aquifère – Programme protection des sources d'eau potable.
16. Demande d'appui financier M.R.C. Mékinac – Festival country 2019.
17. Demande commandite Festival country 2019.
18. Demande d'appui financier chemin du Lac Vlimeux – Arlavi Inc
19. Varia :
 - a. Avis d'infraction neige dans les rues.
20. Période des questions.
21. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-027 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2019.

Il est proposé Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-028 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de février 2019 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu que des comptes au montant 76 703.24 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 76 703.24 \$ sont disponible en date du 06 mars 2019.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2019-03-029 Vente pour taxes – Nommer un représentant

ATTENDU l'avis de vente émis par la M.R.C. de Mékinac pour défaut de paiement de l'impôt foncier pour l'immeuble désigné par la résolution 2018-12-186 sur lequel les taxes municipales et/ou scolaires n'ont pas été payées en tout ou en partie, seront vendus à l'enchère publique (article 1026 C.M.);

ATTENDU que la dite vente à l'enchère publique aura lieu dans l'édifice de la Municipalité Régionale de comté de Mékinac, sis au 560, rue Notre-Dame à St-Tite, le second jeudi du mois d'avril 2019, soit le 11 avril 2019 à 10h00;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer des représentants pour la cour municipal qui seront autorisés pour et au nom de la municipalité à enchérir ou renchérir lors de la vente.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- de nommer M. Guy Dessureault, maire et/ou Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, à représenter la municipalité lors de cette vente.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-030 Plainte de Guylaine Désaulniers concernant le déneigement.

ATTENDU que Mme Guylaine Désaulniers a déposé une plainte le 27 février 2019 au bureau municipal;

ATTENDU que cette plainte concerne Les Forceries S.N Doucet Inc. (entrepreneur pour le déneigement de la municipalité) les faits reprochés sont le sablage, le déneigement des bornes-fontaines, lame de neige laissée dans la rue;

ATTENDU que Mme Guylaine Désaulniers demande un compte-rendu écrit à faire parvenir à son avocat Me Simon Côté-L'Écuyer;

ATTENDU que le 6 mars 2019, Mme Guylaine Désaulniers a déposé au bureau municipal des photos pour appuyer sa plainte;

ATTENDU que le 6 mars 2019, Mme Guylaine Désaulniers a déposé une autre plainte concernant des branches qui nuisent et qui font dévier la voie publique.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- mandater le maire Guy Dessureault à rencontrer Me Laurie Cloutier, avocate du bureau Milette avocats.
- mandater Me Laurie Cloutier à faire le suivi de ce dossier.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-031 Groupe Ultima – renouvellement assurance municipalité et camping

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- d'accepter le renouvellement de contrat d'assurance de la municipalité et du camping de La Municipale, assurance des municipalités.
- refuser l'assurance des cyberrisques proposé par PMA assurances au coût de 500 \$/annuel.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-032 Demande de permis de réunion pour souper rencontre du camping

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- mandater le maire, Guy Dessureault, à déposer et signer une demande de permis de réunion pour les soupers rencontre du camping pour la saison 2019;
- que ces frais de 276 \$ soient payés à même le compte du camping municipal.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-033 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit:

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de

réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

- Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locales(s) de Grandes-Piles et Trois-Rives pour le volet 2 et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- Que la municipalité autorise Sylvie Genois à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-034 Estimation de Réseau Vélox – sécurisé et changer routeur au camping

ATTENDU l'estimation de Réseau Velox no 1127 pour le changement du routeur du camping afin de sécuriser le système informatique;
ATTENDU que le prix inclus le routeur, ainsi qu'un anti-virus central et un pare-feu qui couvre le camping au complet.

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'accepter l'estimation de Réseau Velox, pour un montant de 1399.99 \$ plus taxes qui sera payé à même le compte du camping.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-035 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de février 2019.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-036 Demande de dérogation mineure pour lotissement lot #5 853 890.

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour le lot #5 853 890 du règlement relatif au lotissement #2015-07-005, situé sur la route Ducharme à Saint-Roch-de-Mékinac;

ATTENDU que la demande est une demande visant à autoriser un morcellement du lot pour la création de 5 lots n'ayant pas la largeur de 45m minimal requis;

ATTENDU que ce lot n'est pas conforme à la réglementation de lotissement en vigueur;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande de refuser la demande de dérogation au conseil en date du 6 mars 2019;

ATTENDU l'avis public émis le 18 février 2019.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour le lot #5 853 890.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-037 Renouvellement du contrat de Véronique Baril.

ATTENDU la fin du contrat de Véronique Baril en date du 28 février 2019;

ATTENDU le bon rendement de Véronique Baril.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- d'accorder le poste d'inspecteur en environnement et bâtiment à Véronique Baril.
- signer un contrat de travail à durée indéterminé.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-038 Tarification – dégel eau des contribuables

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- Toute demande de contribuable faite à la municipalité pour des problèmes avec leur entrée d'eau devront payer les frais encourus si le problème provient de sa partie de terrain.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-039 Mandater la firme AKIFER – Programme protection des sources d'eau potable

ATTENDU que la municipalité a manifesté son intérêt de participer au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire appel à un professionnel pour l'évaluation de ces compensations.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Micheline Demers
et résolu de mandater Akifer, génie-conseil, hydrologie,
environnement pour effectuer cette évaluation.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-040 Demande d'appui financier M.R.C. Mékinac – Festival country 2019

ATTENDU qu'un montant de 1 000 \$ par municipalité est accordé via le FDT pour soutenir les bénévoles et le rayonnement de notre festival country 2019.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui suit :

- la municipalité demande à la MRC de Mékinac cet appui financier de 1 000 \$ pour le Festival country 2019 qui se tiendra du 26 juin au 30 juin 2019 au camping municipal & marina de St-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-041 Demande de commandite Festival country 2019

ATTENDU la demande de commandite financière de camping & marina St-Roch-de-Mékinac pour le Festival country au montant de 1 000 \$;

ATTENDU que cette activité est à sa septième année sur notre territoire qui se tiendra du 26 juin au 30 juin 2019.

Il est proposé par Lucie Geoffrion

appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'autoriser le paiement pour cette commandite financière de
1 000 \$.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-042 Demande d'appui financier chemin du
Lac Vlimeux – Arlavi Inc.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- autoriser une aide financière de 1 000 \$ à Arlavi Inc. pour
l'entretien et la réparation du chemin du Lac V'limeux.

-Adoptée-

Résolution 2019-03-043 Avis d'infraction neige dans la rue.

ATTENDU qu'il est interdit de mettre la neige de votre propriété dans
la rue;

ATTENDU que notre employé municipal Michel Lapointe ainsi que
Sylvain Doucet, des Foresteries S.N Doucet (entrepreneur du
déneigement pour la municipalité) vous ont avisé que vous
contreveniez à la réglementation;

ATTENDU que l'entrepreneur a dû retourner dans votre rue pour
déplacer votre neige qui nuit aux autres usagers de la rue.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu ce qui :

- autoriser Véronique Baril, inspectrice en environnement et
bâtiment, de faire parvenir à Jonathan Houle et Nancy
Mongrain, propriétaires du 95, 3^e rue à Saint-Roch-de-
Mékinac, un avis d'infraction de la réglementation pour
accumulation de neige dans les rues;
- facturer à Jonathan Houle et Nancy Mongrain le montant de la
facture que la municipalité a reçu des Foresteries S.N. Doucet
Inc. pour un déplacement supplémentaire afin d'enlever la
neige.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé
par Gaétan Beauchesne. Il est 19 heures 34.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

*« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à
la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142
(2) du Code municipal »*